

s u i s s i m a g e

Stiftung Kulturfonds
Fondation culturelle
Fondazione culturale
Fundaziun culturala

Neuengasse 23
Postfach
CH-3001 Bern
T +41 31 313 36 30
kuko@suissimage.ch
www.suissimage.ch

CHE-101.949.640

Rapport d'activités 2017

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

Conseil de fondation

En 2017, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

- Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne
- Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
- David Rihs, producteur, Genève
- Carola Stern, distributrice, Zurich
- Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

La Commission culturelle a tenu six séances ordinaires pendant l'année sous revue.

Lors de sa séance d'octobre, le Fonds a reçu les délégués de la SSA pour discuter des sujets communs, notamment les prix dans les divers festivals.

Lors de la séance de décembre, la commission a reçu les délégués du Fonds de production télévisuelle pour échanger des réflexions sur les relations entre les soutiens aux films de télévision et aux films de cinéma.

Anne Delseth a été désignée présidente du Conseil de Fondation et Carola Stern vice-présidente.

Approbation du rapport d'activités 2016

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2016, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 14 septembre 2017.

Programme principal/Aide à la production de longs métrages

En 2017, la Fondation a soutenu les 46 films suivants (dont les trois premiers ont été déposés en 2016):

- Gachot Films: **WO BIST DU, JOÃO GILBERTO?** de Georges Gachot
- Akka Films: **LE MYSTÈRE APOLLON** de Nicolas Wadimoff
- 8horses: **DER UNSCHULDIGE** de Simon Jaquemet
- Lambda Prod: **MADAME** de Stéphane Riethauser
- Maximage: **ARCHITEKTUR DER UNENDLICHKEIT** de Christoph Schaub
- Tipi'mages: **STRAY BULLET** de Jean-Cosme Delaloye
- Fernand Melgar: **À L'ÉCOLE DES PHILOSOPHES** de Fernand Melgar
- Recycled TV: **PARALLEL LIVES** de Frank Matter
- Stéphane Goël: **LES INSULAIRES** de Stéphane Goël
- TILT Production: **FAMILIENPRAXIS** de Jeshua Dreyfus
- P.S. Productions: **LA SÉPARATION DES TRACES** de Francis Reusser
- Abrakadabra: **ZONE ROUGE** de Cihan Inan
- Triluna Film: **MARIO** de Marcel Gisler
- Dschoint Ventschr: **DIDA** de Corina Schwingruber Ilić et Nikola Ilić
- Dschoint Ventschr: **BAGHDAD IN MY SHADOW** de Samir
- Louise Productions: **UNE AFFAIRE URGENTE** de Mohcine Besri
- Maximage: **BECOMING ANIMAL** de Peter Mettler
- Kosmos Film: **PASSION** de Christian Labhart
- P.S. Productions: **INTÉRIEUR PRISON** de François Kohler
- Bohemian Films: **INSOUMISE** de Laura Hunter Sardinias
- Freshprod: **LA PREUVE SCIENTIFIQUE DE L'EXISTENCE DE DIEU** de Frédéric Baillif
- Rita Productions: **LE VENT TOURNE** de Bettina Oberli
- Lomotion: **DAS ENERGIEWUNDER** de Samuel Stefan

- Intermezzo: **DES HOMMES LIBRES** d'Anne-Frédérique Widmann
- Reck Film: **TOUCH THE FUTURE** de Nino Jacusso
- Ventura: **AMMANN - POESIE IN STAHL** de Martin Witz
- Box Productions: **CEUX QUI TRAVAILLENT** d'Antoine Russbach
- Turnus Film: **WOLKENBRUCHS WUNDERLICHE REISE IN DIE ARME EINER SCHICKSE** de Michael Steiner
- Hesse Film: **BEAST** de Lorenz Merz
- A Film Company: **PARADISE WAR - DIE BRUNO MANSER STORY** de Niklaus Hilber
- Mira Film: **AUF DER SUCHE NACH EUROPA** de Vadim Jendreyko
- Catpics: **DIE GETRIEBENEN** de Piet Baumgartner
- Gregor Frei: **DAS LEBEN VOR DEM TOD** de Gregor Frei
- Cineworx: **DURCH DIE WAND** d'Edgar Hagen
- Bande à part: **PEARL** d'Elsa Amiel
- Giancarlo Moos: **DIE DESIGNERIN UND DER SCHNEIDER** de Giancarlo Moos
- P.S. Productions: **VIVRE SEULS ENSEMBLE** de Sonia Zoran et Thomas Wüthrich
- Imago Film: **CRONOFobia** de Francesco Rizzi
- Intermezzo: **MY LITTLE ONE** de Frédéric Choffat et Julie Gilbert
- Ventura: **A OMEGNA NON SI BEVE PIÙ CAFFÈ** d'Erik Bernasconi
- Fontana: **ZÜRCHER TAGEBUCH** de Stefan Haupt
- Sulaco Film: **ZURÜCK AUS IDOMENI** d'Anna Thommen et Lorenz Nufer
- Thera Production: **O FIM DO MUNDO** de Basil Da Cunha
- Intermezzo: **LE CONTRAT** de Julia Bünter
- Christian Frei Filmproduktion: **GENESIS 2.0** de Christian Frei
- Recycled TV: **CONTRADICT** de Peter Guyer et Thomas Burkhalter

En 2017, le Fonds culturel a versé des aides pour une somme de **CHF 2'606'546**. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses, déduction faite des 20% non garantis qui n'ont pas pu être versés cette année non plus. Les montants de l'aide par film se situent entre CHF 8'040 et CHF 120'000.

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
2017	46	2'606'546 (80%)	56'664
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893
2015	32	2'004'448 (100%)	62'639
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250

Règlement

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouvel article 16 du règlement de l'aide automatique prévoit que *«dans les cas où le producteur est aussi auteur-réalisateur, il justifie une rémunération dans une proportion raisonnable avec celle de l'auteur-réalisateur (par exemple 30% au moins).»*

Lorsque le montant des honoraires d'auteur-réalisateur semblait disproportionné par rapport à la rémunération dévolue au producteur, ce point a donné lieu à des discussions et contestations; les cas critiques ont été portés devant la commission plénière afin qu'une jurisprudence puisse être établie pour la suite. La commission a décidé de préciser encore l'article 16:

«Dans les cas où le producteur est aussi auteur-réalisateur, il justifie une rémunération dans une proportion raisonnable avec celle de l'auteur-réalisateur. Le montant financé, dévolu aux rémunérations au titre de la production doit être au moins de 30% du total des rémunérations aux postes auteurs, réalisateurs et producteurs. »

Ces honoraires dévolus à la production doivent être financés. Comme pour les honoraires des auteurs-réalisateurs, les mises en participation ne sont pas prises en compte.

Par ailleurs, la commission a aussi précisé sur le formulaire d'inscription que SUISSIMAGE exige la décision de l'OFC relative à l'aide sélective et non pas à l'aide liée au site.

Statistiques

Sur les 46 films soutenus en 2017, 25 projets proviennent de Suisse alémanique (siège du producteur), 18 de Suisse romande et 3 de Suisse italienne.

La proportion des films de producteurs romands est de 39% en 2017. Elle était de 27% en 2016 mais de 47% en 2015.

Le Fonds culturel a soutenu 29 documentaires et 17 fictions, c'est la même proportion que l'année précédente. Mais, 17 documentaires et 8 fictions ont été soutenus en Suisse alémanique, alors qu'en Suisse romande, ce sont 10 documentaires et 8 fictions; en Suisse italienne, 2 documentaires et 1 fiction. En 2016 la proportion fiction/documentaire était égale dans les 2 régions principales.

En 2017, le montant des budgets de documentaires se situe entre CHF 186'948 et CHF 989'533 (moyenne: CHF 590'491). Celui des films de fiction entre CHF 470'888 et CHF 4'993'416 (moyenne: CHF 2'687'417).

Le total des honoraires des auteurs et réalisateurs des documentaires s'élève à CHF 250'000 au plus haut et à CHF 16'750 au plus bas (moyenne: CHF 95'857); celui des rémunérations des scénaristes et réalisateurs des films de fiction se monte à CHF 355'000 au plus haut et à CHF 85'000 au plus bas (moyenne: CHF 165'151).

La rémunération moyenne des auteurs correspond à environ 16,8% du budget pour les documentaires et à 6,1% pour les fictions.

Les aides de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE représentent en moyenne 4,1% (3,9% en 2016) du budget du film, soit 7,9% pour les documentaires et 2,7% pour les fictions.

On constate que les honoraires, leur part du budget et la part de SUISSIMAGE ont légèrement augmenté en 2017.

28 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG); 4 films ont été soutenus par l'OFC sans la SSR et 14 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement. Il semble que le nombre de films financés par la SSR sans l'OFC ne cesse d'augmenter (2016: 11, 2015: 6).

Seuls 5 films sur 46 ont été réalisés par des femmes en 2017 et 4 par des couples (une femme et un homme), soit 19,5% en comptant les mixtes, comme en 2015. En 2016, 20 films avaient été réalisés par des femmes soit 43%. A noter que les 5 films réalisés exclusivement par une réalisatrice sont produits en Suisse romande. On retrouve quasiment les mêmes proportions au titre de l'écriture.

On ne peut guère tirer des conclusions sur les différences de revenus entre hommes et femmes car la statistique se base sur trop peu de films de femmes et présente des données extrêmes.

Cette année, les 46 projets proviennent de 38 producteurs différents, dont 32 ont présenté un seul projet. Une dizaine de films sont autoproduits.

Décomptes

Après la sortie des films, une délégation de la commission examine encore les décomptes de production et vérifie que les rémunérations prévues pour les scénaristes et réalisateurs ont effectivement été versées.

Aide à la numérisation

En 2017, la Fondation a reçu 15 demandes. Elle a soutenu la numérisation des 13 films suivants avec une somme totale de CHF 219'700:

- **ROMANS D'ADOS** de Béatrice Bakhti (Troubadour Films)
- **GIULIAS VERSCHWINDEN** de Christoph Schaub (T&C Film)
- **LE LIVRE DE CRISTAL** de Patricia Plattner (Light Night)
- **GOODNIGHT NOBODY** de Jacqueline Zünd (Jacqueline Zünd)
- **TAGEDIEBE** de Marcel Gisler (Marcel Gisler)
- **ACHTUNG, FERTIG, CHARLIE!** de Mike Eschmann (Zodiac Pictures)
- **LES PETITES COULEURS** de Patricia Plattner (Light Night)
- **AZZURRO** de Denis Rabaglia (La Petite Entreprise)
- **CANDY MOUNTAIN** de Robert Frank et Rudy Wurlitzer (Vega Film)
- **F. EST UN SALAUD** de Marcel Gisler (Vega Film)
- **CLOSED COUNTRY** de Kaspar Kasics (Distant Lights)
- **ROBBYKALLEPAUL** de Dani Levy (Dani Levy)
- **I WAS ON MARS** de Dani Levy (Dani Levy)

Le programme d'aide à la numérisation des films suisses, dont le but était de permettre une nouvelle exploitation ou la poursuite de l'exploitation de longs métrages suisses tournés en format analogique, a été lancé à la fin de 2014 pour une période prévue de 2 ans avec une enveloppe annuelle de CHF 200'000. Les premières demandes ont été traitées en janvier 2015 et la commission a mis un terme au programme en été 2017.

Pendant cette période de deux ans et demi, le Fonds culturel a reçu 48 demandes.

Il a soutenu la numérisation de 34 films avec une somme totale de **CHF 570'208**.

Un projet supplémentaire a été soutenu dans le cadre de la quotité disponible subsidiaire avec CHF 1'450. La quasi-totalité des projets que la commission n'a pas soutenus ne remplissaient pas les conditions formelles du règlement.

Rappelons qu'il s'agissait d'un soutien incitatif. Le producteur ou l'ayant droit devait prendre l'initiative et financer les coûts; l'aide du Fonds, calculée forfaitairement selon la durée du film est versée lorsque le matériel digital est déposé à la Cinémathèque suisse.

Au 31 décembre 2017, une somme de CHF 305'008 a été payée, le solde de CHF 265'200 sera versé lorsque les travaux de numérisation seront terminés.

La commission espère que d'autres institutions prendront le relai et reconduiront une forme de soutien à la numérisation des films suisses.

Aide au développement créatif

En 2017, le jury, composé de Peter-Christian Fueter, Geoffroy Grison et Claude Waringo, s'est réuni lors de deux sessions en juin et en novembre. Il a examiné 16 dossiers et en a choisi 5 qui justifiaient des frais de développement exceptionnels pour des travaux artistiques, techniques ou logistiques nécessaires à la mise en œuvre de la vision du réalisateur. Les projets retenus qui se voient attribuer chacun CHF 50'000.- sont les suivants:

- maximage: **FLIEGENDER BERG**, scénario et réalisation de Nicolas Steiner
- Vega Film: **SHIPBREAKER**, scénario de Tim Fehlbaum et Mariko Minoguchi, réalisation de Tim Fehlbaum
- Zodiac Pictures: **THE HUMAN TOUCH**, scénario de Petra Volpe et Esther Bernstorff, réalisation de Petra Volpe
- Helium Films: **SAUVAGES!** scénario et réalisation de Claude Barras
- Tipi'mages: **MONSTERS WITHIN**, scénario et réalisation d'Alexandre O. Philippe

Ce programme commun de SUISSIMAGE et SSA s'est terminé à la fin de 2017.

En quatre ans et demi, 18 projets ont été soutenus pour un montant total de CHF 900'000.

Lors de la (seule) session de 2013, 25 projets de films ont été soumis au jury; pendant les quatre années suivantes, le jury a examiné entre 12 et 16 projets par an. Trois projets ont été déposés deux fois, mais n'ont pas obtenu de soutien.

Cette année, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE a versé CHF 100'000 sur le compte géré par la SSA. Les membres du jury ont toujours la charge de suivre les projets, d'approuver le rapport final et d'accorder (ou pas) le versement de la seconde tranche de CHF 15'000.

Concours pour les réalisatrices

Etant donné que les deux «mini-programmes» ci-dessus devaient se terminer en 2017, d'une part, et que la Fondation dispose d'un capital suffisant, d'autre part, la commission a commencé dès le début de l'année à réfléchir à de nouveaux projets. C'est l'idée d'organiser un concours de films réalisés par des femmes qui a remporté l'adhésion de tous les membres de la commission. Celle-ci a décidé d'entreprendre une action spéciale et unique, d'adresser un signal fort, courageux et symbolique au moment opportun.

Lors de sa séance du mois de juin, la commission culturelle a poursuivi ses discussions sur la forme à donner au concours en faveur des femmes; elle a décidé d'y consacrer la somme de CHF 1'000'000 qui pourra être attribuée à la production d'un seul film ou répartie entre 2 ou 3 projets au maximum. Le prix doit permettre la production d'un long métrage de fiction (y compris d'animation) ou documentaire destiné au cinéma.

Le lancement de ce concours a été annoncé lors du petit déjeuner de SWAN (Swiss Women's Audiovisual Network) début août à Locarno et un flyer a été distribué.

Dans ses séances d'octobre et décembre, la commission a encore affiné le projet et un règlement a été publié à la fin de l'année avec un formulaire de participation.

Le projet doit être développé et soumis par un/e producteur/trice. La commission culturelle de SUISSIMAGE fonctionnera comme jury et recevra les dossiers de production jusqu'au début avril 2018. Les résultats seront annoncés au début août à l'occasion du festival de Locarno.

Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2017, la Fondation a reçu 12 demandes et elle a soutenu les 9 projets suivants avec un montant total de **CHF 71'100**:

- Association Roadmovie, pour un nouveau site web
- ARF/FDS, pour l'organisation de l'assemblée générale de la FERA (Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel) à Zurich
- Festivals de Locarno, Zurich et Genève, pour le colloque *Connect to Reality*
- *Kinokultur in der Schule*, pour des PR-Massnahmen
- Prix européen du scénario, pour une participation à *European Screenwriters Award 2017*
- Hans-Ulrich Schlumpf, pour l'édition d'un coffret de DVD
- Association #cine, pour le projet pilote *#cine Une nouvelle jeunesse pour le cinéma*
- FOCAL, pour le séminaire *Quality and Equality*
- Groupement suisse du film d'animation, pour l'exposition à l'occasion de son 50^e anniversaire.

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de **CHF 30'000** au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana.

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA. Carola Stern représente la Fondation culturelle de SUISSIMAGE au Teleproduktions-Fonds.

Le montant de la contribution de SUISSIMAGE est rediscuté chaque année. En raison du nombre croissant des projets de séries et de téléfilms, la commission culturelle a décidé d'augmenter sa participation pour 2017 et elle a attribué un montant de **CHF 800'000** pour la production de films de télévision.

Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 85'000, soit **CHF 42'500** par société.

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA Upcoming Talents pour le meilleur court métrage (CHF 15'000) a été attribué à Maxime Pillonel pour **MARTIEN**.
- Les trois Prix du public (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
 - 1^{er} Prix: Anete Melece pour **ANALYSIS PARALYSIS** (CHF 5'000)
 - 2^{ème} Prix: Rafael Sommerhalder pour **AU REVOIR BALTHAZAR** (CHF 3'000)
 - 3^{ème} Prix: Marjolaine Perreten pour **NOVEMBRE** (CHF 2'000).
- Les bourses du concours intitulé Upcoming Lab (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à Elie Grappe pour **OLGA** (CHF 5'000), et à Flurin Giger pour **NOËLLE** (CHF 5'000).
- Au Festival International de Films de Fribourg, le Prix spécial du jury (CHF 10'000) a été décerné à Dechen Roder pour **HONEYGIVER AMONG THE DOGS** (Bhoutan).
- A Visions du Réel à Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) a été décerné à Sayaka Mizuno pour **KAWASAKI KEIRIN**.
- Au Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF), le «H. R. Giger Award» du meilleur court métrage suisse (CHF 10'000) a été attribué à Jadwiga Kowalska pour **DIE BRÜCKE ÜBER DEN FLUSS**.
- Au Festival international du film d'animation Fantoche à Baden, le «Best Swiss Award» (CHF 10'000) a été attribué à Michaela Müller pour **AIRPORT**.
- Aux Internationalen Kurzfilmtage Winterthur, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Lora Mure-Ravaud pour **VALET NOIR**.

BILAN au 31 décembre 2017 et 2016

ACTIF	Référence	31.12.2017	31.12.2016
		en CHF	en CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		2'587'050.51	2'378'971.44
Comptes de régularisation actifs	1	254'804.96	201'350.51
Total actif circulant		2'841'855.47	2'580'321.95
Total de l'actif		2'841'855.47	2'580'321.95
PASSIF			
		31.12.2017	31.12.2016
		en CHF	en CHF
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Autres engagements à court terme	2	5'128.60	7'198.90
Engagements subsides divers		0.00	28'000.00
Engagements aides à la production		0.00	215'760.00
Engagements aides à la numérisation		265'200.00	158'000.00
Comptes de régularisation passifs	3	6'000.00	5'500.00
Total engagements à court terme		276'328.60	414'458.90
Total capitaux étrangers		276'328.60	414'458.90
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		1'291'142.82	891'479.00
Total capital de l'organisation		2'565'526.87	2'165'863.05
Total du passif		2'841'855.47	2'580'321.95

COMPTE D'EXPLOITATION 2017 et 2016

	Référence	2017 en CHF	2016 en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes		4'315'178.72	4'011'161.61
Total produits d'exploitation		4'315'178.72	4'011'161.61
Subsides divers		-101'099.70	-65'000.00
Fonds de production télévisuelle		-800'000.00	-600'000.00
Prix		-42'500.00	-42'500.00
Aides automatiques à la production		-2'606'456.00	-2'438'977.00
Soutien au développement créatif		-100'000.00	-120'000.00
Aides à la numérisation		-219'700.00	-122'000.00
Total subventions		-3'869'755.70	-3'388'477.00
Frais du Conseil de fondation	4	-40'243.70	-25'358.55
Honoraires organes de surveillance et de révision		-7'572.00	-4'852.00
Autres frais de bureau et d'administration		-2'848.75	-162.15
Total frais administratifs		-50'664.45	-30'372.70
Total charges d'exploitation		-3'920'420.15	-3'418'849.70
Résultat d'exploitation		394'758.57	592'311.91
Résultat financier	5	-94.75	-91.10
Résultat exceptionnel	6	5'000.00	0.00
Résultat de l'exercice avant attribution au capital		399'663.82	592'220.81
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		-399'663.82	-592'220.81
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2017 et 2016

	2017	2016
	en CHF	en CHF
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	399'663.82	592'220.81
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	-53'454.45	-18'852.17
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	-138'630.30	-191'142.40
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	500.00	-500.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	208'079.07	381'726.24
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	0.00	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	208'079.07	381'726.24
Etat des liquidités au 1.1.	2'378'971.44	1'997'245.20
Etat des liquidités au 31.12.	2'587'050.51	2'378'971.44
Justificatif variation des liquidités	208'079.07	381'726.24

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2017 et 2016

Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2017	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2017
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	891'479.00	399'663.82	-	399'663.82	1'291'142.82
Total capital de l'organisation	2'165'863.05	399'663.82	-	-	2'565'526.87

Désignation	01.01.2016	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2016
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	299'258.19	592'220.81	-	592'220.81	891'479.00
Total capital de l'organisation	1'573'642.24	592'220.81	-	-	2'165'863.05

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation :

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2017

1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel de SUISSIMAGE sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de SUISSIMAGE continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

Impôts

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
1 Comptes de régularisation actifs	254'804.96	201'350.51
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	254'804.96	201'350.51
2 Autres engagements à court terme	5'128.60	7'198.90
Créanciers divers	966.60	5'000.00
Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	4'162.00	2'198.90
3 Comptes de régularisation passifs	6'000.00	5'500.00
Autres frais non encore payés	6'000.00	5'500.00
4 Frais du Conseil de fondation	(40'243.70)	(25'358.55)
Jetons de présence du Conseil de fondation	(25'395.00)	(14'085.00)
Etude de dossiers	(4'650.00)	(4'200.00)
Frais du Conseil de fondation	(8'760.10)	(6'222.70)
Cotisations AVS / AC	(1'438.60)	(850.85)
5 Résultat financier	(94.75)	(91.10)
Produit d'intérêts	-	-
<i>Total produits financiers</i>	-	-
Frais bancaires	(94.75)	(91.10)
<i>Total des charges financières</i>	(94.75)	(91.10)
6 Résultat exceptionnel	5'000.00	-
Correction du montant d'un prix qui avait été comptabilisé deux fois en 2016	5'000.00	-
<i>Total produits exceptionnels</i>	5'000.00	-
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	-	-

4. Autres indications

Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.4. de l'annexe aux comptes annuels.

Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

Evénements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2017.

5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif d'encourager la culture cinématographique au sens large ; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 46 longs métrages avec un montant total de CHF 2'606'456.

Dans le cadre de son programme d'aide à la numérisation des films suisses, le Fonds culturel a accordé des soutiens à 13 films pour un montant total de CHF 219'700.

Afin de garantir une certaine marge de manœuvre, une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, 10 subventions ont été allouées en 2017 pour un total de CHF 101'100, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de 6 festivals, ce qui représente un montant de CHF 42'500 pour la Fondation culturelle de SUISSIMAGE.

De plus, la Fondation culturelle a versé une somme de CHF 100'000 sur un compte géré par la SSA ; ce fonds est destiné à financer le programme d'aide au développement créatif.

Enfin, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a augmenté, au cours de l'exercice, sa contribution au Fonds de production télévisuelle qui a passé à CHF 800'000.

Organes dirigeants de la fondation

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation :	Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich David Rihs, producteur, Genève Carola Stern, distributrice, Zurich Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour
Directrice :	Corinne Frei, Lausanne
Organe de révision :	PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et d'autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA.

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle a versé des contributions chaque année. Enfin, elle a également soutenu financièrement le Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation culturelle SUISSIMAGE

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG

Esther Martinez
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Oliver Kuntze
Expert-réviseur

Berne, le 8 février 2018

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)